



ASPONA



COMMENT CONCILIER LES USAGES ET LES AMÉNAGEMENTS QUE CELA IMPLIQUE, AVEC LA PRÉSERVATION DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITÉ? QUELLE PLANIFICATION À COURT ET LONG TERMES?

DÉBAT CNDP – MIEUX PROTÉGER LA MER POUR LA PARTAGER

Frédérique LORENZI

Monaco (Ocean Week) 20 mars 2024

Des pressions anthropiques remontant aux années 1960, que la Loi Littoral et la DTA 06 ont à peine ralenties

Menton détient le record du département des Alpes-Maritimes 66,7% du littoral (DPM) artificialisé:

- Aménagements des ports en 1965-1967,**
- Des plages avec des digues sous-marines et des épis en 1994-2021,**
- Une station d'épuration pour 150 000 habitants (5 fois la population permanente) en 1995**
- Un parking de 435 places en partie sous le quai du Vieux port et la plage des Sablettes en 2014**



Menton vieux port 1958



Menton vieux port 2018



Réaménagement des plages alvéolaires concédées mars 2024
→ Assurer le maintien des ouvrages jusqu'à quel prix ?
Quelle capacité de résilience laissée aux milieux ?

Des plages artificielles malmenées

Plage Casino Menton (Eté 2022)



(Janvier 2024)



Des plages artificielles malmenées

Février 2024 – Tribunes pour les défilés de la Fête du citron



L'action de l'ASPONA créée en 1972 : limiter les aménagements et réglementer les usages

- Abandon d'un projet de marina en mer devant le casino sur la Baie ouest de Menton et d'un port de plaisance au Golfe Bleu à Roquebrune Cap Martin (années 1980 – 1990)



Les ZIEM (zones d'interdiction d'engins motorisés)

Avec balisage des 300 m (août 2023)

Baignade possible en dépit des 80 bateaux

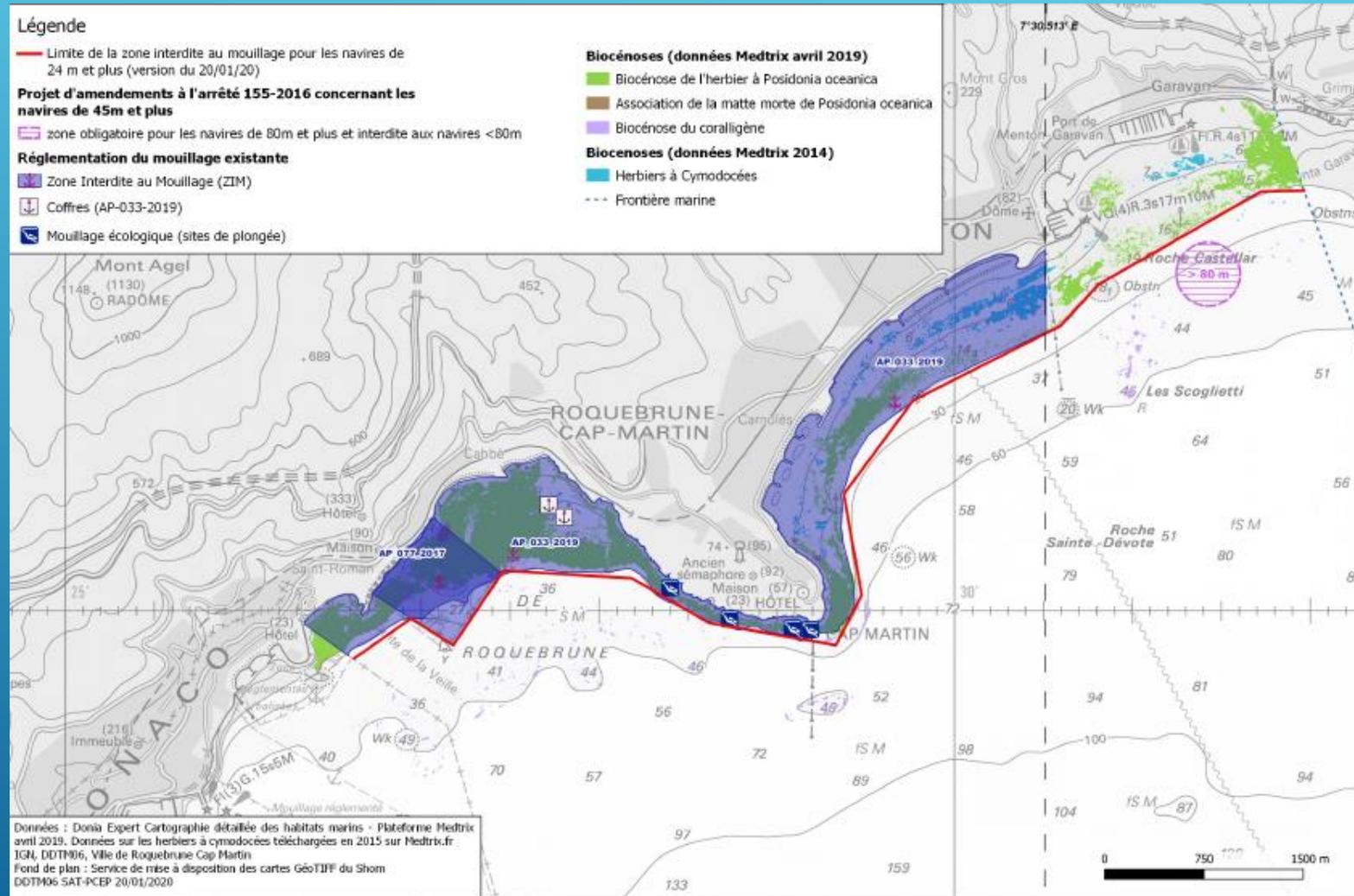


Sans balisage (octobre 2023)

Les ancres frôlent la côte et les rochers affleurants



LA RÉGLEMENTATION DES MOUILLAGES DES GRANDS YACHTS (PLUS DE 24 M – 20 M À L'EST DU DÉPARTEMENT) - 2020



Grâce au Document Stratégique de Façade, les 700 m de linéaire côtier non endigué relevant du classement Natura 2000 Cap Martin resteront naturels (décision DDTM - octobre 2023)



Planifier pour quelles trajectoires ? Et à quelle échelle ?

- Préserver les quelques « pépites » qui existent encore (AMP, parc marin, plages de caractère)
- Besoin de laisser des espaces de respiration non aménagés
- Questionner l'offre touristique et proposer d'autres formes d'usages: « expérientielles », respectueuses des habitats et de la biodiversité